

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 11 MARS 2025**

**N° 342 : ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2025
ENTRE LE PETR ET LA COMETE AU TITRE DE LA 13^{EME} ÉDITION DU
FESTIVAL WAR ON SCREEN**

Le onze mars deux mille vingt-cinq à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle 3 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le vingt-huit février 2025.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET – CHARNOTET – LEBAS – DOUCET – GALICHET Gérard – GUILLEMOT – JACQUET – JESSON – LEFORT – LEONE – MAINSANT – PIGNY – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VETU – VALENTIN – VOISIN-DIT-LACROIX. Mme RAGETLY.

Délégués suppléants (ne vote pas)

MM. JOPPE – MAIZIERES – SINNER. Mmes BUTIN – SAGUET-SIMON.

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. PILLET. Mmes BOULOY – BOUTILLIER – MAGNIER – MORAND – PAQUOLA.

Déléguée suppléante

Mme BOUTILLIER.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. COLLART – BONNET – GALLOIS – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLPIN – DUBOIS – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – JANSON – MAILLET – NAMUR – OURY – MANGEART. Mmes CHOCARDELLE – DROUIN – GALICHER – LIZOLA – MICHEL.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERBILLON – HERRISSANT – JACOB – JESSON (CCRS) – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BOUTILLIER – BUTIN – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	26
Nombre de votants	:	25

ACTE REÇU LE
26 MARS 2025
PREFECTURE DE LA MARNE

M. Bruno ROULOT a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le Président :

Onze ans après sa première édition, le Festival War on Screen assoit sa présence dans le Pays de Châlons et dans le paysage cinématographique français, européen et international.

Une maturité qui s'est symbolisée en 2024 avec le dépassement du seuil des 20 200 spectateurs et encore une légère hausse de fréquentation scolaire (6 686 élèves).

Il y a eu :

- 93 séances dont 33 films de l'année.
- 33 avant-premières avec de nombreux invités pour accompagner ces événements.
- 43 pays représentés.
- 2 compétitions internationales : 5 longs métrages et 2 courts métrages récompensés.
- 4 jurys (international, presse, étudiant et lycéen).

Ce festival a mobilisé 118 bénévoles et fédéré 70 partenaires.

Afin de permettre la tenue de la 13^{ème} édition du festival qui aura lieu du 6 au 12 octobre 2025, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2025 et de fixer le montant de la subvention attribuée à La Comète à 170 000 €.

L'engagement du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne à supporter cette manifestation est ainsi réaffirmé en tenant compte des impératifs suivants :

- la volonté du Pays de Châlons-en-Champagne de soutenir le festival War on Screen qu'il a contribué à créer donnant ainsi aux autres cofinanceurs un message fort dont l'effet levier est décisif car peu de festivals de cinéma peuvent se prévaloir de l'ancrage territorial qui caractérise War on Screen ;
- l'exigence d'une maîtrise des engagements financiers du PETR qui se traduit, comme les années précédentes par un soutien financier stable tout en soulignant la nécessité d'élargir le partenariat financier de cette manifestation tant vers le public que vers le privé.

Cette convention fixe les modalités de paiement de la subvention en permettant d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'utilisation de la subvention.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU la charte de développement durable du Pays de Châlons approuvée le 28 octobre 2009 et particulièrement son axe 3 "attirance et qualité environnementale, urbaine et culturelle",

VU la délibération du 5 juillet 2011 décidant de soutenir la proposition de "La Comète - Scène nationale de Châlons-en-Champagne" de concevoir et de mettre en œuvre sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne un festival cinématographique,

VU l'article 4 des statuts du PETR,

Considérant l'intérêt pour l'image et l'attractivité du Pays de Châlons-en-Champagne ainsi que la diffusion de projets culturels et pédagogiques au sein du territoire de l'organisation de la 13^{ème} édition du festival War on Screen,

Décide :

- d'autoriser M. le Président à signer une convention d'objectifs avec La Comète pour l'année 2025,
- d'attribuer à La Comète, au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 170 000 € pour la réalisation de la 13^{ème} édition du Festival international de cinéma War on Screen.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE

25 MARS 2025

PREFECTURE DE LA MARNE

